

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens ce 22<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015, à 20 h 30 sous la présidence du maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson  
MM Rémi Whittom  
Christian Grenier  
Alain Delarosbil  
Frédéric Delarosbil  
Hébert Huard

Est également présent, monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier ainsi que madame Marie-Andrée Henry, assistante-greffière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 20 h 30 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

**2- CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

**2015-06-126 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Résolution sur l'établissement du profil de financement du projet du Complexe sportif
5. Résolution en faveur du projet d'autorail entre Matapédia et Gaspé
6. Période de questions au président de la séance
7. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Hébert Huard que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

**2015-06-127 4- RÉSOLUTION SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PROFIL DE FINANCEMENT DU PROJET DU COMPLEXE SPORTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Paspébiac a déposé une demande de soutien financier pour l'aménagement d'un complexe sportif;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Paspébiac a obtenu un accord de principe du Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport en novembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** cet accord engage le MELS pour une participation financière au projet du complexe sportif de Paspébiac de 4 980 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Paspébiac a formulé une demande visant à pouvoir obtenir une modulation au programme visant à augmenter le financement de partis autres que celle du MELS;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de financement de près de 5 000 000 \$ requise pour la ville de Paspébiac est considérable compte tenu d'un budget annuel de 4 800 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce stade du projet, la ville de Paspébiac doit établir et transmettre le montage financier du projet du complexe sportif;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal de la ville de Paspébiac approuvent un projet plus restrictif et établisse le montage financier du projet du complexe sportif comme suit :

<b><u>PARTICIPATION</u></b>	<b><u>MONTANT</u></b>	<b><u>%</u></b>
Ville de Paspébiac	1 500 000 \$	15 %
Hydro Québec	150 000 \$	1,5 %
Pacte rural	50 000 \$	0,5 %
Souscription financière privée	3 280 000 \$	33 %
Villes et municipalités voisines	---	---
MELS	4 980 000 \$	50 %

Ce montage financier constitue un effort remarquable afin de maintenir un outil de développement à la faveur de la pratique sportive, du développement du loisir dans des conditions restreintes, mais toujours dans le respect des normes édictées par Sports Québec à la faveur de clientèles féminine et masculine jeunes et moins jeunes.

D'autre part, la ville de Paspébiac est en période de consultations avec des villes et municipalités voisines afin d'obtenir une concertation régionale à la faveur du projet.

Par ailleurs, les membres du conseil municipal de la ville de Paspébiac, par la présente, réitèrent leur demande visant la confirmation d'une participation gouvernementale supérieure, par dérogation ou autres dans un exercice d'équité afin de tenir compte de la réalité budgétaire de la Ville.

**2015-06-128      5-      RÉSOLUTION EN FAVEUR DU PROJET D'AUTORAIL ENTRE MATAPÉDIA ET GASPÉ**

**ATTENDU QUE** *VIA Rail* ne dessert plus, par son service de train passager, la Gaspésie, entre Matapédia et Gaspé, depuis septembre 2013;

**ATTENDU QUE** *VIA Rail* a, à de nombreuses reprises, laissé entendre qu'elle est prête à offrir de nouveau son service de train passager entre Matapédia et Gaspé dès que le rail sera sécuritaire;

**ATTENDU QU'**en date du 15 mai 2015, le gouvernement provincial est officiellement devenu propriétaire du chemin de fer entre Matapédia et Gaspé;

**ATTENDU QUE** la Gaspésie est une région éloignée des grands centres québécois et canadiens;

**ATTENDU QUE** la compagnie *Keolis* a considérablement réduit les services d'autocar d'Orléans Express en Gaspésie;

**ATTENDU QUE** le coût d'un billet d'avion entre Gaspé et les grands centres n'est pas à la portée de la grande majorité des Gaspésiens et des Gaspésiennes;

**ATTENDU QUE** le tourisme représente une industrie importante pour l'économie de la région;

**ATTENDU QUE** *VIA Rail* exploite déjà un autorail sur le tronçon ferroviaire entre Sudbury et White River, en Ontario;

**ATTENDU QU'**il est urgent d'offrir aux Gaspésiens et aux Gaspésiennes ainsi qu'aux gens désirant visiter la région un service de train passager viable et sécuritaire;

**ATTENDU QUE** le député fédéral de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Philip Toone, et la Coalition pour l'avenir du train en Gaspésie font activement la promotion d'un projet d'autorail entre Matapédia et Gaspé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac demande aux gouvernements fédéral et provincial ainsi qu'à *VIA Rail* d'étudier la possibilité d'offrir un service de train passager par autorail entre Matapédia et Gaspé, et ce, dans les plus brefs délais possible.

**8-      PÉRIODE DE QUESTIONS AU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE**

Aucune question n'est posée.

**2015-06-129      9-      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil de lever la séance extraordinaire. Il est 21 h 05.